

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-108 du 5 Mai 1980

chargeant le Camarade AYAYI Manassé,
Ministre de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques, de
l'intérim du Camarade BABA-MOUSSA
Abou-Bakart, Ministre du Plan, de la
Statistique et de l'Analyse Economique
pour compter du 5 Mai 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

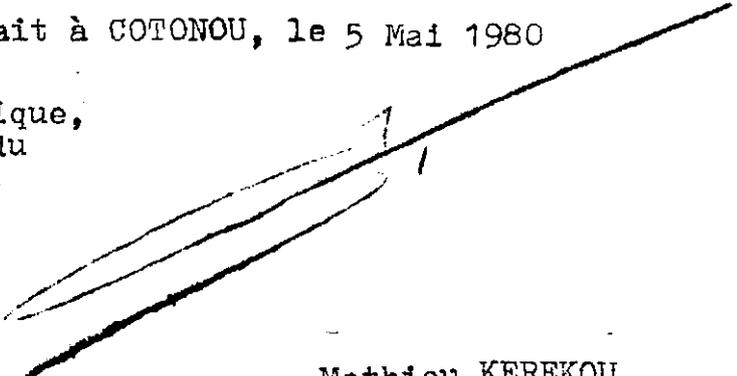
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 5 Mai 1980, le Camarade AYAYI Manassé,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques
est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et
de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade BABA-MOUSSA
Abou-Bakart.

Article 2. - Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Mai 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC/PRPB 4 SGG 4 ANR 6 MIEPSP-MPSAE 6 autres
Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde. Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.-